

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUE, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 17 octobre 1845.

Les hommes qui défendent le pouvoir actuel sont tellement habitués vis-à-vis de lui à l'abnégation et à l'obéissance qu'ils ne comprennent pas que les corps constitués ou les individus puissent lui résister. Dès qu'un conflit s'élève, ils ne reconnaissent plus les principes qui sont l'essence même des gouvernements représentatifs ; la loi des majorités, qu'ils exaltent quand elle leur est favorable, n'est plus qu'une erreur, qu'un mensonge, qu'un système bâtarde, dès que cette majorité tourne contre eux. Ils ont ainsi deux poids et deux mesures selon les circonstances, selon les événements amenés tout naturellement, tout simplement par le jeu des institutions.

Il y a en France des lois fort dangereuses, arrachées à une majorité égarée ou tremblante, à la suite de graves collisions entre le pouvoir et les citoyens ; ces lois, faites pour enchaîner la pensée, spécialement dirigées contre la presse que le pouvoir traite en ennemie, ne permettent pas d'attribuer au roi les actes de son gouvernement, d'en faire peser sur lui la responsabilité : celle-ci doit retomber tout entière sur les ministres. Les journaux ministériels, ou doctrinaires sans être ministériels, ne manquent pas de se prévaloir de ces lois quand ils le croient utile au besoin de leur politique ; lorsque au contraire ils veulent donner plus de force à leurs arguments, ils sautent lestement par-dessus ces lois, ils jettent à tout propos le nom du roi en avant, et si l'on résiste à un agent de l'autorité, on résiste au roi. Cela est absurde et de mauvaise foi.

La loi du 21 mars 1831 attribue au gouvernement le droit de nommer les maires des communes, à la condition de les choisir parmi les membres des conseils municipaux élus par les citoyens. Deux éléments se combinent donc ici pour la nomination du magistrat qui sera pendant trois ans le chef de l'administration municipale : l'élément démocratique, agissant par l'élection ; l'élément gouvernemental, agissant par le choix, par la nomination, c'est-à-dire par l'acte qui confère l'autorité. Supposons que parmi tous les membres d'un conseil municipal le gouvernement ne trouvât pas un homme auquel il voudrait, pour des raisons politiques, confier l'administration d'une commune, que ferait-il ? Il dissoudrait le conseil municipal et convoquerait de nouveau les électeurs. Supposons, en retour, que le conseil municipal ne trouve pas dans l'homme choisi par le gouvernement l'aptitude nécessaire, le savoir, le talent indispensables au chef d'une administration ; allons plus loin : supposons qu'il ne le trouve pas dans les idées que la majorité des électeurs a fait triompher par son vote, que fait-il lui aussi ? Il refuse son concours ; il met le gouvernement dans l'obligation ou d'appeler les électeurs à nommer un nouveau conseil, ou de changer le maire. Voilà l'application de la loi dans toute sa simplicité, voilà le jeu régulier de nos institutions communales.

Malheureusement il y a des hommes qui ne connaissent plus les lois, qui ne veulent plus des institutions dès que les citoyens font la moindre résistance aux désirs du pouvoir ; le gouvernement représentatif, dont ils ne craignent pas d'invoquer les principes quand le pouvoir triomphe, ne leur paraît plus qu'une chose déplorable, fatale, quand ce même pouvoir reçoit le moindre échec.

On comprend que nous voulons ici faire allusion à ce qui se passe à Angers. Le pouvoir a nommé, à la suite d'événements qu'il est inutile de rappeler, un maire qui se trouve en hostilité avec la majorité du conseil municipal ; celui-ci refuse son concours, et l'action de la municipalité est suspendue. Le pouvoir a deux partis à prendre : dissoudre le conseil, ou changer le maire. Il ne fait ni l'un ni l'autre. Cela se comprend. Il ne veut pas changer un homme qui est sa créature ; il craint, en dissolvant un conseil à peine nommé, de mécontenter un trop grand nombre d'électeurs. Toutefois il est probable que ce dernier parti sera celui qu'il choisira, et que, s'il hésite, ou plutôt s'il diffère, c'est qu'il prépare des moyens de succès. M. Giraud, le maire d'Angers, aurait pu d'un mot faire cesser le conflit. Quand il a vu qu'il n'avait pas la majorité, qu'il ne pouvait pas administrer, il eût été de sa dignité de donner sa démission ; en résistant, il obéit sans doute aux conseils venus du pouvoir.

Maintenant veut-on savoir comment une feuille gouvernementale, le *Courrier de Lyon*, apprécie la situation, quels conseils il donne au pouvoir ? Cela est assez curieux à constater, parce que le *Courrier* met à nu la politique du parti qu'il représente. Il est bon qu'on sache à Lyon comment les hommes du parti dont le *Courrier* est l'organe considèrent le gouvernement représentatif, comment ils entendent l'application des institutions, quel cas ils font des majorités ; cela indique comment ils se conduiraient dans un cas donné.

Voici ses paroles :

« Maintenant que fera le ministère ? Cèdera-t-il aux injon-

tions de la majorité factieuse d'un conseil municipal ? En appellera-t-il de son droit aux électeurs ?

» Le premier parti serait un insigne lâcheté qui ne souffre pas même la discussion.

» Le second aurait l'inconvénient de remettre implicitement en question ce qui ne doit pas y être mis, le droit du pouvoir exécutif. Ce serait une lâcheté déguisée.

» Selon nous, le ministère n'a qu'un parti à prendre, et c'est le plus simple et le plus facile. Il faut que les prétentions illégales du conseil municipal d'Angers trouvent leur châtiment en elles-mêmes ; il faut que la sédition se consume dans son propre foyer, ce qui, dans l'espèce, est heureusement sans danger.

» Le conseil refuse de se laisser administrer : eh bien ! qu'il subisse les conséquences immédiates de son refus ; qu'il ne soit pas administré ; que les intérêts municipaux de la ville d'Angers restent en souffrance ; que les travaux publics soient interrompus, les écoles fermées, les différents services communaux provisoirement suspendus, et les conseillers récalcitrants seront bien vite ramenés au sentiment et à l'accomplissement de leurs devoirs par les inconvénients de leur révolte ; et s'ils s'opiniâtrent dans l'erreur, les habitants et les électeurs qu'ils représentent sauront à qui ils devront imputer l'état de choses dont ils seront victimes, et ils feront bonne justice de ceux de leurs mandataires qui se trouveront dans ce cas. »

Telles sont les idées gouvernementales des hommes qui défendent le pouvoir. La majorité est factieuse parce qu'elle n'approuve pas le choix du ministre de l'intérieur. Mais alors la majorité qui a nommé ce conseil et qui a usé du droit que la loi lui donne est donc factieuse aussi ; tous les hommes qui feront acte d'opposition envers le pouvoir seront donc des factieux, et on arrivera bientôt, par une pente naturelle, à appeler factieuse une majorité qui, à la chambre, renverserait un ministère, repousserait un projet de loi, à traiter de factieux les collèges qui nommeraient des députés de l'opposition. Voilà où l'on marche avec de tels principes.

Le ministère commettrait une insigne lâcheté s'il cédait aux vœux du conseil, il commettrait une lâcheté déguisée s'il en appelait aux électeurs, dit le *Courrier*. Mais depuis quand il y a-t-il lâcheté à obéir à l'esprit des lois ? Trouveriez-vous par hasard qu'il y a lâcheté au chef de l'état à remplacer un ministère doctrinaire par un ministère libéral ? Si vous en êtes là, non seulement vous n'êtes pas de votre époque, mais vous rétrogradez au-delà de 1830, au-delà de 1815 ; vous revenez au despotisme de l'empire.

Voilà pour les idées politiques ; arrivons aux idées administratives.

Parce que le conseil municipal d'Angers trouve son maire opposé aux idées qui ont triomphé dans les élections, il faut interrompre les travaux publics, fermer les écoles, suspendre les services communaux, etc. Nous nous demandons si les gens qui écrivent de pareilles choses ne sont pas atteints de folie, si leur amour pour l'ordre de choses n'a pas troublé leur raison, s'ils ne vont pas tout droit à mettre des pièces de canon devant la chambre des délibérations pour forcer le conseil à voter les propositions du maire.

Nous voilà bien avertis de la manière dont entendent gouverner et administrer le *Courrier de Lyon* et son parti ; il est fâcheux que cette profession de principes n'ait pas été faite au moment des élections municipales : on aurait pu demander aux candidats leur opinion à cet égard, et nous aurions eu peut-être de curieuses révélations.

On lit dans le *Bien public* de Mâcon l'article suivant :

AU JOURNAL LA PRESSE.

La *Presse* dit : « Nous voudrions bien qu'il y eût une opposition forte et ralliée à quelque chose. Mais à quoi voulez-vous qu'elle se rallie ? Vous ne nous le dites pas. Nous voudrions, nous, ajoute la *Presse*, qu'elle se ralliât aux intérêts positifs et matériels, et nous croyons qu'une opposition exclusivement vouée à l'utile et dirigée par des chefs dont la parole n'ébranlerait pas le gouvernement aurait des chances de triomphe. Mais l'opposition ne prendra pas cette voie, parce que cette voie est droite et large. Elle continuera d'aller, par mille petites routes obliques et courtes, à l'impuissance et à l'isolement. »

Hélas ! puissent les sévérités de la *Presse* être des avertissements pour l'opposition ! Les sarcasmes même profitent aux sages.

Mais ces conseils, si l'opposition les suivait, seraient insuffisants pour rendre la vie à l'esprit public en France ? Nous ne le croyons pas. Que l'opposition doive surveiller les affaires matérielles du pays, c'est un de ses devoirs ; mais qu'elle doive s'y absorber et dire avec les matérialistes : L'administration est tout le gouvernement, non ! L'administration est le mécanisme du gouvernement, elle n'en est pas l'esprit. Les intérêts matériels sont le corps du pays, ils n'en sont pas l'âme ; ils se réduisent ni en idées, ni en politique, ni en gouvernement. Recommander à l'opposition de s'y consacrer tout entière, c'est lui prêcher une sorte de matérialisme politique qui amoindrirait sa mission. Au lieu d'être la pensée du pays, elle en serait la main ; elle le servirait encore, elle ne le dirigerait plus. Le gouvernement serait enchaîné qu'elle suivit ce conseil d'ami. Pendant qu'elle ferait de l'économie sociale et qu'elle enrichirait la nation, le gouvernement, qui n'a aucun intérêt à ce que la nation ne s'enrichisse pas, laisserait l'opposition

compter, calculer, administrer, et, sans souci de l'opposition, il gouvernerait. L'opposition aliénerait son véritable empire, l'empire de l'opinion. L'opinion, qu'elle cesserait d'agiter, s'endormirait sous les faveurs des ministres ; et, après quelques années d'un pareil régime, le pays des idées, la terre de l'intelligence, le royaume de l'opinion, le foyer de l'initiative européenne, la France se réveillerait riche et asservie. Semblable à l'heureuse Autriche ou à la grasse Lombardie, elle aurait des routes, des canaux, des chemins de fer, du blé et de l'or, elle n'aurait plus d'institutions. L'opposition aurait fait précisément ce que la corruption voudrait faire : elle aurait extirpé l'âme du sein de la France, et à la place du cœur elle lui aurait mis un écu !

« Mais à quoi donc voulez-vous que l'opposition se rallie ? ajoute la *Presse*. A quoi allumerez-vous l'opinion ? Il n'y a pas de feu. » De son point de vue, la *Presse* a raison. En effet, à quoi l'opposition se ralliera-t-elle ? Sera-ce à la haine nationale contre l'Angleterre ? Mais cela est vieux comme les vieux rochers de la blanche Albion et faux comme un préjugé populaire. L'opposition ferait un triste présent au pays en lui offrant pour toute perspective une seconde édition du blocus continental. Sera-ce à la définition de l'attentat ? Mais cela ne trouble le sommeil de personne, et la France ne sait pas bien au juste ce que cela veut dire. Sera-ce à la question ministérielle, c'est-à-dire à la question de savoir qui sera ministre en 1844, de M. Molé, de M. Thiers ou de M. Guizot ? Eh ! que nous importe ? quel intérêt avons-nous à ce qu'un même système soit servi tour à tour par la dignité gracieuse, par l'agitation habile ou par l'imposante immobilité ? Est-ce à nous de choisir parmi les instruments de notre désorganisation ? Sera-ce aux fortifications de Paris, à la réforme électorale ? Mais les fortifications sont bâties et pétrées de nos vaines malédictions. Mais la réforme ne sera jamais votée par une chambre qui ne veut pas être réformée. La classe moyenne ne se détronera pas de ses propres mains. Nous lui adresserons en vain, pour la toucher, les plus éloquentes et les plus persuasives supplications, elle ne se laissera pas persuader ; elle régnera tant qu'on la laissera régner. Ce n'est donc pas sur la chambre qu'il faut travailler avant tout, c'est sur l'opinion. Quand on veut remuer un corps, ce n'est pas sur ce corps lui-même qu'on appuie son levier, c'est dehors. Voilà la loi de la mécanique et de la politique.

« Mais le pays vous répondra-t-il ? Mais n'est-ce pas un pays lassé de cinquante ans de commotions, et qui, comme un vieillard, ne veut que ses habitudes, son silence et sa tranquillité ? » La *Presse* dit oui ; nous disons encore non. Non, une nation ne vieillit pas, car chaque année d'autres générations d'esprits la renouvellent. Elle est toujours dans toute sa jeunesse, dans toute sa force, dans toute son activité. On compare les peuples à un homme : c'est une erreur ; un peuple n'est pas un homme, c'est l'humanité ; il n'est jamais ni jeune, ni vieux, ni fatigué ; il a tous les âges, et l'avenir s'ouvre tous les jours aussi entier et aussi infini devant lui. Non, la France n'a pas vieilli d'un jour depuis cinquante ans. Elle a acquis, mais rien perdu.

Savez-vous seulement le tort de l'opposition aux yeux de la France ? C'est de ne pas lui montrer et de ne pas lui demander des choses dignes d'elle. On ne passionne pas les grands peuples pour les petits résultats ; on ne crée pas les grandes forces avec les petits moyens. Oser est le synonyme de pouvoir. Osez beaucoup, vous pourrez beaucoup. Voilà ce qu'il faut dire à l'opposition.

Que l'opposition pose donc nettement la question entre le gouvernement et elle. — Or, quelle est la question ? nous dit la *Presse*. — Nous allons lui répondre catégoriquement.

La question, c'est la révolution française. La question, c'est de savoir si la révolution française saine comprise, c'est-à-dire la déduction logique et continue d'une philosophie sociale nouvelle, éclos dans les esprits et dans les volontés d'un grand peuple à la fin du dernier siècle, s'arrêtera, avancera ou reculera dans sa route. La question est de savoir si le gouvernement de juillet, mis à l'œuvre il y a treize ans par un mouvement national, sert ou dessert, accomplit ou dénature cette révolution. La question est de savoir si 1830 est la continuation ou le repentir de 89. La question est de savoir si, sous la main de la classe et de la dynastie qui gouvernent, la révolution des idées est en progrès ou en retraite. Et enfin la question sera de savoir si la France consentira ou ne consentira pas à ce qu'un gouvernement fondé pour le salut de ces conquêtes amortisse et répudie l'esprit de la révolution.

Voilà la question dans toute sa netteté et dans toute sa grandeur. Voilà le gouvernement et l'opposition face à face. Voilà le pays rangé en deux camps : d'un côté, la révolution morale avec toutes les oppositions morales n'en faisant plus qu'une ; de l'autre, la contre-révolution avec toutes ses institutions tronquées, avec toutes ses ruses, toutes ses corruptions, tous ses égoïsmes, toutes ses peurs, toutes ses apostasies ; et le combat commence sur toute la ligne du gouvernement entre l'esprit rétrograde et l'esprit du temps. Voilà le plan, voilà la bataille, et qui peut hésiter à dire : Voilà la victoire !

Mais, nous dit encore la *Presse*, le gouvernement brisera l'arme de l'opposition, car il lui dira qu'il s'appelle la révolution, qu'il est la révolution fixée, qu'il est la révolution couronnée, et que direz-vous ? — Nous dirons : Posez d'un côté les idées, les dogmes, les principes de la régénération française de 1789, épurés à l'épreuve du temps et complétés par la raison d'un demi-siècle ; posez de l'autre les actes, les principes, les dogmes, les tendances du gouvernement, et mesurez par la différence la distance énorme que vous avez déjà parcourue dans ce retour qu'on vous fait faire les yeux bandés vers la monarchie de préjugés.

La révolution dit : L'humanité est une démocratie devant Dieu ; la France sera démocratique. — Le gouvernement professe par la bouche de ses ministres la nécessité d'une aristocratie comme base indispensable de la royauté ; il veut dans la pairie un pouvoir politique héréditaire, une souveraineté par droit de naissance, et déplore tout haut son impuissance de ne pouvoir détruire assez l'égalité.

La révolution dit : Les citoyens seront égaux, parce que Dieu leur a donné les mêmes droits. — Le gouvernement divise les citoyens en deux catégories : l'une possédant le droit politique, l'autre en sera exclue ; l'une fera la loi, l'autre lui obéira.

La révolution dit : Le roi sera un magistrat héréditaire ; son autorité émanera du peuple. La monarchie représentative ne sera plus que la démocratie à une seule tête. — Le gouvernement fait de la royauté une force propre et absorbante qui tire tout à elle, et qui, sans avoir besoin de rien usurper, doit tout conquérir, car elle a pour ministre le temps et pour prérogative la patience ; et, de peur qu'on ne s'y trompe, il fait une loi de régence qui enlève à la nation jusqu'à la propriété de ses interrègnes.

La révolution dit : Le roi éloignera les troupes du siège des assemblées nationales ; les citadelles du despotisme disparaîtront du sol libre de la nation. — Le gouvernement bâtit pour trois cents millions de forteresses autour de la ville où se font les lois, et il les commence avant l'autorisation des lois.

La révolution dit : La liberté religieuse sera absolue et sincère. Je ne mettrai pas ma main entre Dieu et l'homme ; je n'enchaînerai aucune conscience à l'autel d'un culte légal ; il n'y aura ni religion dominante, ni religion de l'Etat, ni religion de la majorité, ni faveurs, ni oppression contre Dieu. Les cultes seront dans le droit commun, ni persécutés ni privilégiés. — Le gouvernement se coalise avec des cultes contre d'autres cultes ; il se mêle de l'autel, il légalise des croyances, et si deux ou trois personnes se rassemblent au nom d'une foi, des gendarmes vont dissiper au nom de la loi cet attroupement d'adorateurs.

La révolution dit : Le travail, l'industrie, le commerce seront libres ; la loi veillera à ce qu'il ne s'établisse aucun monopole contre les consommateurs. Le bon marché est la vie du peuple. — Le gouvernement crée des féodalités industrielles et livre le peuple qui consomme à la merci du producteur privilégié.

La révolution dit : La loi sera l'expression régularisée du vœu de tous les citoyens. — Le gouvernement impose pour loi le vœu de deux cent mille électeurs.

Nous n'en finirions pas. Si l'Assemblée nationale sortait aujourd'hui du tombeau et se retrouvait en présence de son œuvre ainsi défigurée, quel est celui de ces hommes d'Etat qui reconnaîtrait sa révolution dans vos mains ? De réaction en réaction, de corruption en corruption, de peur en peur, de prétexte en prétexte, quel est le principe que vous avez laissé debout ? Au lieu d'une démocratie, une oligarchie ; au lieu de l'égalité, une noblesse électorale ; au lieu d'une royauté-magistrature, une royauté-dynastie ; au lieu de la presse libre, les lois de septembre ; au lieu du droit d'association, la défense de se réunir ; au lieu de la religion émancipée et vivant de l'autel, des querelles religieuses et des cultes se disputant le budget ; au lieu des propriétés divisibles à l'infini, des propriétés de main-morte se reconstituant tous les jours dans la main d'innombrables corporations et déshéritant la famille ; au lieu du travail et des industries libres, la France vendue aux capitalistes ; au lieu de la suprématie mobile et morale de l'intelligence, la suprématie du cens et la souveraineté de la glèbe et de la patente !

Voilà la révolution d'un côté. Voilà le gouvernement de l'autre. Jugez ! En est-il le sens ou le contre-sens ? Il lui a pris son nom, c'est vrai ; mais le moyen le plus sûr et l'artifice le plus habile pour tuer l'esprit de la révolution, ne serait-ce pas de lui prendre son nom et de faire la contre-révolution sous son masque ? Et vous dites : A quoi se ralliera l'opposition, et où prendra-t-elle ses forces ! Elle les prendra là où nulle part. Si ce drapeau relevé de la révolution française avec tous ces principes, tous ces dogmes qui ont fanatisé nos pères pour une rénovation sociale impénétrable, illuminé encore de toutes les vérités que la pensée de notre temps a conquises après eux, ne suffit pas pour rallier aujourd'hui l'armée des idées en face de la troupe des intérêts ; s'il n'y a pas dans l'esprit et dans l'âme de toute une génération neuve assez d'indignation contre ceux qui les renient, pour donner à l'opposition qui les défend la toute-puissance du sentiment national ; si ces principes, qui ont passionné l'Europe, n'avaient plus la force de faire retentir une voix ou de réveiller une conscience en France, alors ce ne serait pas seulement sur l'opposition qu'il faudrait pleurer, ce serait sur tout le monde : il n'y aurait plus de France !

Mais il y en a une sous vos pieds, que vous ne voyez pas. Oui, il y a une France qui pense et qui sent au-dessous de celle qui boit et qui mange. Il y a une France qui croit à quelque chose, et qui a prodigué son repos, sa fortune, sa vie, pour semer avec les gouttes de son sang la foi de sa révolution dans le monde. Elle n'est pas si prête à changer de religion politique qu'on le pense. Elle sait qu'elle est l'armée de l'évangile nouveau parmi les peuples, qu'elle a à continuer les campagnes de la raison, de la justice et de l'intelligence. Elle sait qu'elle est gardienne d'un dépôt de dogmes, de lumières, d'institutions, d'espérances, qu'elle doit non seulement transmettre, mais grossir pour ceux qui viennent après nous. Elle est dévouée et elle est fière. Elle ne veut pas qu'il soit dit un jour dans l'histoire qu'il y a eu en France une génération pour conquérir le gouvernement de raison, qu'il y a eu une autre génération pour le désertir et pour le trahir, et que cette génération c'était nous !... non ! Elle est patiente, mais elle n'est pas endormie ; elle est tiède, mais elle n'est pas incrédule. Que l'opposition l'avertisse et la détrompe, qu'elle lui montre en toute occasion que son gouvernement est le contre-sens de sa révolution. L'œuvre est facile et le résultat n'est pas douteux. Le jour où la France verra que l'opposition est dans l'esprit de sa révolution, et que son gouvernement n'y est plus, c'en sera fait du gouvernement : ou il changera, ou il périra. Nous sommes loin de désirer qu'il périsse. Nous lui prêtons force pour revenir à sa vérité. Mais si la question se posait jamais entre l'esprit de la révolution française et l'existence d'un gouvernement quelconque, notre choix est fait comme celui de la France : respect aux gouvernements, patience aux choses, mais victoire aux idées ! X.

Le *Malta-Times* annonçait dernièrement, sous la foi d'une lettre de Zante, l'abdication d'Othon, l'élévation du duc de Cambridge au trône de la Grèce, celle du duc de Leuchtenberg au trône nouvellement formé de la Moldavie et de la Valachie, et enfin celle d'un fils de Louis-Philippe à la vice-royauté de l'Algérie et de la régence de Tunis.

Nous n'ajoutons pas beaucoup de confiance à l'authenticité des détails de cette haute combinaison politique ; mais tout nous fait croire cependant qu'il est question, dans les hautes régions diplomatiques, de négociations importantes tendant à changer l'équilibre actuel des puissances européennes et à introduire des modifications importantes à la répartition de territoire consacrée depuis le congrès de Vienne.

On sait que depuis long-temps la Russie avait la velléité de substituer le duc de Leuchtenberg au roi Othon sur le trône de la Grèce.

On a dit aussi que l'on avait proposé au duc de Bordeaux la

main de la princesse Olga, à la condition qu'il renoncerait à ses prétentions sur le trône de France et qu'il accepterait comme compensation le trône de la Grèce. On ajoutait même que c'était le cabinet de Londres qui appuyait cette combinaison, et que le voyage du prince à Londres avait rapport à cette affaire.

Il ne serait pas étonnant que l'idée d'une alliance d'un prince anglais avec l'archiduchesse Olga de Russie eût prévalu dans les cours de Londres et de Saint-Petersbourg. Nous verrions dans la combinaison indiquée des avantages réels et importants pour les deux puissances, qui assureraient de cette manière leur influence dans le Levant, et qui auraient toujours l'empire turc à leur merci.

Quant à la France, nous ne voyons pas trop ce qu'elle aurait à y gagner. On lui accorderait en toute propriété l'Algérie, qu'elle possède déjà, et l'on voudrait bien y ajouter la régence de Tunis.

LA NOUVELLE NOBLESSE.

On a fait une révolution en 89 pour renverser cette aristocratie féodale qui avait si long-temps opprimé et exploité le peuple, sur lequel elle prétendait avoir, elle aussi, une sorte de droit divin. Plus de nobles ! criaient-ils alors ; et c'était un cri très-légitime, car le principe de l'égalité avait été proclamé comme la base fondamentale du nouvel ordre de choses qui s'élevait sur les ruines de l'ancien. Pendant plusieurs années, il n'y eut plus d'autre différence entre les hommes qui si long-temps s'étaient crus supérieurs aux autres, parce qu'ils étaient nobles, et ceux qui, jusqu'au 14 juillet, avaient porté le nom de manants ou de vilains, il n'y eut plus d'autre différence, disons-nous, que celle qui résulterait toujours, sous quelque régime, sous quelque forme de gouvernement que la France soit appelée à vivre, de la distinction des sentiments, du mérite personnel et de l'éducation plus ou moins parfaite donnée à chaque membre de la société. On n'entendit parler de nouveau de noblesse que lorsque Napoléon se fut mis une couronne sur la tête. Soldat heureux et de génie, il s'était fait empereur et roi. Il lui fallait une cour ; il s'en créa une de sa façon, en attendant qu'il pût ramener à lui celle qui avait émigré à la suite des princes qui conspiraient contre la France.

Mais les volontés de Dieu devaient s'accomplir. Il avait marqué du doigt la chute de l'Empire et de l'homme en qui il se personnifiait, et la Restauration se leva le lendemain de nos désastres de Waterloo. Avec la Restauration, la noblesse reparut, avide, exigeante, réclamant tous ses privilèges d'autrefois et obtenant qu'on lui rendit en partie ce qu'elle avait perdu. La noblesse de la Restauration était un anachronisme que l'esprit du dix-neuvième siècle ne comportait pas ; on avait fait trop de chemin depuis 1789 pour pouvoir ressusciter impunément les voltigeurs de Louis XVI, et le parti libéral eut beau jeu contre tous ces hommes d'une autre époque, qui n'avaient rien appris et rien oublié, et qui croyaient très-sincèrement que l'ancien régime pouvait renaître parce qu'il en restait encore quelques débris.

Nous n'avons pas besoin de rappeler toutes les épigrammes que les roturiers d'alors dirigèrent contre ces preux chevaliers qui avaient encore foi à leur blason et n'eussent pas échangé contre bien des richesses la particule qui précédait leur nom ou le titre qui le rehaussait. Ces attaques et ces épigrammes partirent surtout des rangs de la bourgeoisie financière et commerciale ; cette classe avait la conscience qu'elle valait aussi quelque chose, puisqu'elle était riche et qu'elle ne devait la fortune qu'à son intelligence et à son travail : elle poursuivit de ses sarcasmes toutes les tentatives de restauration féodale qui furent faites alors. Pour elle, ces barons étaient le type du ridicule ; elle mettait les comtes et les vicomtes en chansons, et ne professait guère plus de respect pour les marquis et les ducs.

La révolution de 1830 survint, et la bourgeoisie financière et commerciale vit arriver avec elle les beaux jours qu'elle avait rêvés désormais : le pouvoir lui appartenait ; à elle l'influence dans l'Etat ; à elle le crédit et l'autorité dans les affaires ; à elle toutes les positions dans le gouvernement ; à elle enfin la première place partout. Tout cela fit tourner la tête à beaucoup de ses membres ; ils oublièrent bientôt que, sous la Restauration, ils avaient crié : *A bas les nobles !* et qu'ils avaient écrit sur leur drapeau le mot *égalité*. De ce moment l'opulence ne leur suffit plus. Aux hommes qui se sont arrondis dans les affaires, aux hommes qui ont prospéré dans ces grandes entreprises de fournitures et de travaux publics que le budget commandait si généreusement, il faut aujourd'hui autre chose que le bien-être matériel qu'une grande fortune permet de se donner. Ces gens-là ont voulu, à leur tour, constituer une noblesse, et ils sont en train d'en refaire une à la France. Il ne se passe pas de jour sans qu'on en trouve la preuve dans le *Moniteur*. Voyez la partie officielle. C'est M. Rigaud, gros financier, qui se fatigue de s'entendre appeler depuis cinquante ans Rigaud tout court et qui, pour en finir avec la roture, demande à être autorisé à porter le nom de Vallombreuse. C'est M. Dumolard que le cachet de son nom plébéien importune et qui veut à tout prix que le gouvernement lui permette de s'appeler à l'avenir Dumolard de Tachincourt. C'est M. François qui, oubliant que ses ancêtres ont modestement fait leur fortune dans le commerce des drogues et des pilules, supplie M. le garde-des-sceaux de ne pas trouver mauvais que désormais il ajoute à son nom celui de Casteljac. Tout cela s'accorde, et bientôt il n'y a plus de Rigaud, plus de Dumolard, plus de François. Le Rigaud qui, sous la Restauration, haussait les épaules de pitié lorsqu'il voyait quelque gentilhomme se précéder devant lui, n'est plus maintenant que M. de Vallombreuse ; M. de Tachincourt n'était presque que la famille des Dumolard ait jamais existé ; et quant à M. de Casteljac, ci-devant M. François, il se persuade sans doute que sa noblesse date de Marignan ou d'Ivry et que c'est François Ier ou Henri IV qui ont signé ses lettres-patentes.

Puis bientôt l'amour-propre de M. de Vallombreuse, de M. de Tachincourt, de M. de Casteljac s'exalte et n'est plus satisfait. Il y a un tant de gens qui ont un de devant leur nom que vraiment la transformation qu'ils ont fait subir au leur ne les distingue pas suffisamment du commun des martyrs. Il faut alors faire un pas de plus dans la voie où ils sont entrés ; au nom qu'ils ont pris il faut ajouter un titre, et c'est ainsi qu'un beau matin ils se réveillent, l'un M. le baron de Vallombreuse, l'autre M. le vicomte de Tachincourt, le troisième M. le marquis de Casteljac. Quelques écus et la signature de M. Martin (du Nord) au bas d'une ordonnance suffisent pour leur conférer un titre et le droit légal de faire peindre des armoiries sur les panneaux de leur voiture, et leur orgueil de parvenu n'a plus rien à souhaiter. Voilà où nous en sommes dans un temps et dans un pays où l'on prétend que le ridicule fait justice de toutes les sottises vanités.

Vous me direz peut-être qu'une loi faite après la révolution de juillet, dans un moment où tout élan populaire n'était pas encore éteint, a fait disparaître de nos codes les peines qui punissaient l'usurpation de titres, et que, par conséquent, un titre aujourd'hui n'a plus grande valeur. Je le sais comme vous ; mais attendez un peu, et le goût des titres et des distinctions aristocratiques revenant encore davantage, — et il doit revenir dans ce temps d'inertie morale où il faut aux esprits désœuvrés quelque chose qui les occupe, — vous verrez peut-être le ministère venir proposer aux chambres de modifier une législation qui ne présente pas suffisamment le mérite et ne fait pas assez pour les bons serviteurs de la cour. Cette loi est la conséquence forcée de cette procréation de nobles dont l'Etat civil se dresse journellement au ministère de la justice. On ne peut pas faire jouer la savonnette à vilain d'une manière aussi dérisoire, et c'est bien le moins que la loi se prête un peu à dégrasser les nouveaux parvenus. (D. D. *Almanach Populaire.*)

Paris, le 15 octobre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les pétitions relatives aux fortifications se signent lentement. Nous n'avons aucune raison de taire ce fait, car nous croyons qu'il suffira de le publier pour déterminer à y apposer leur signature un grand nombre de citoyens qui ne sont pas d'avis de laisser le pouvoir persister dans la violation de la loi, mais qui s'en rapportent trop à l'initiative de leurs voisins pour l'arrêter dans cette mauvaise voie.

— Depuis le 1^{er} janvier il a été délivré au ministère de la guerre des passeports pour l'Afrique à 3,000 familles d'ouvriers, ce qui élève le nombre des nouveaux colons à près de 15,000 individus. Toute famille d'ouvriers obtient, outre le droit de passage, une somme de 600 fr., des matériaux de construction et douze hectares de terrain si elle justifie de la possession d'un capital de 1,500 fr. et d'honnêtes antécédents.

— Le *Bulletin des Lois* contient deux ordonnances qui prescrivent la publication du traité de commerce et de navigation conclu le 28 août 1843 entre la France et la Sardaigne, ainsi que la convention conclue le même jour pour garantir, dans les royaumes de France et de Sardaigne, la propriété des œuvres littéraires ou artistiques.

— Le *Journal des Débats* publie aujourd'hui le dernier chapitre des *Mystères de Paris*. Cette publication a duré plus de deux ans.

— On compte en France de 20 à 25,000 aveugles, et, pour secourir tant d'infortunés, il n'existe que deux établissements spéciaux entretenus aux frais de l'Etat, savoir : l'institution royale des Jeunes-Aveugles et l'hospice royal des Quinze-Vingts ; la première recevant 90 enfants de l'âge de 10 à 14 ans, auxquels elle fournit, outre l'entretien, une éducation en rapport avec leurs facultés et leurs besoins ; le second donnant asile à 300 adultes dans un état de cécité absolue et d'indigence constatée, faisant de plus 600 pensions de 100, 150 et 200 fr.

De tels remèdes, vis-à-vis d'un pareil mal, sont certainement insuffisants, dût-on encore mettre en ligne de compte quelques pensionnaires entretenus à l'institution royale par les établissements publics ou les familles.

— M. Duchâtel fait ses vacances ; il en est de même pour l'expédition des affaires de son département. Jamais paresse ministérielle ne fut plus proverbiale, même parmi les employés du ministère de l'intérieur. Quand M. Duchâtel est à Paris, les personnes qui ont des affaires à traiter avec le ministre peuvent déjà à peine parvenir jusqu'à lui, les dîners et les déjeuners ministériels prenant une grande partie du temps qu'un traitement magnifique devrait pourtant forcer le ministre à consacrer aux affaires. La paresse ministérielle de M. Duchâtel convient d'ailleurs tout-à-fait à M. Guizot. On gagne toujours en influence lorsque l'on a un pareil confrère.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans l'*Emancipation* :

Les nouvelles de Madrid du 10 se bornent à parler des cérémonies qui ont eu lieu à l'occasion de l'anniversaire de la naissance d'Isabelle, qui est entrée ce jour-là dans sa quatorzième année. Il y a eu baisement de mains, sérénades, salves, et pose par la reine de la première pierre du palais des cortès qui doit s'élever sur l'emplacement de l'ancien couvent de *Esperito Santo*. On a remarqué que les modérés se sont donné beaucoup de peine pour faire de l'enthousiasme sur le passage du cortège royal.

Les personnes qui avaient été arrêtées il y a quelques jours, comme soupçonnées de vouloir attentat aux jours du général Narvaez, ont été toutes mises en liberté.

M. de Grovestins, chargé d'affaires de Hollande, a présenté le 8 ses lettres de créance au gouvernement Lopez.

— Nous lisons dans la *Sentinelle des Pyrénées* :

On dit qu' aussitôt l'installation des chambres et la déclaration de la majorité de la reine-fille, la reine-mère arrivera à Madrid et choisira les remplaçants du ministère, qui, le lendemain de ce jour-là, présentera sa démission, afin de ne pas entraver le libre choix de la couronne.

— Une lettre venue de Grenade porte que c'est aux carlistes et aux modérés dont est composé le 4^e bataillon de la milice qu'on doit imputer la responsabilité des événements dont cette ville vient d'être le théâtre. C'est d'après leurs ordres qu'un milicien a battu la générale ; ils comptaient avec raison que le capitaine-général ne manquerait pas, à la première alerte, de rassembler toute la garnison et d'écraser les mécontents. Ce plan machiavélique n'a malheureusement que trop bien réussi.

— Les nouvelles d'Aragon s'arrêtent au 7 octobre. Le quartier-général des assiégeants était à Casa-Blanca. Le général Concha s'était rendu le même jour à Torero pour surveiller les mouvements des deux bataillons de Saragosse qui s'étaient établis à la porte de Santa-Engracia, d'où ils tiraient sur les postes avancés ennemis. La troupe avait l'ordre de ne pas riposter ; cependant on croit que Concha ne tarda pas à prendre l'offensive.

La colonne Martell est entrée à Alcaniz, ville du Bas-Aragon qui s'est prononcée, comme on sait.

— La *Gazette de Madrid* contient des rapports datés de Gracia le 6 et envoyés par le chef politique Gibert et le capitaine-général Sanz, d'après lesquels Atmeller aurait, après l'affaire du 5 devant Gironne, fait à Prim des propositions pour entrer en communication. Un rapport de Prim, qui y est annexé, confirme ce fait et dit que le commandant Milans, qui avait été envoyé par lui vers les insurgés, ayant été blessé par suite d'un malentendu, c'est le commandant Sanz qu'il a chargé de cette mission. Prim avoue quarante hommes hors de combat pour sa première brigade seulement.

— Le *Constitucional* de Barcelonne du 2 et du 3 octobre rend compte des dégâts occasionnés par le feu de Monjouch, de la citadelle et du fort de San-Carlos dans les deux journées du 1^{er} et du 2. Le premier a lancé 500 bombes, grenades ou boulets, la seconde 1,500 et le fort 500, dans la journée du 1^{er} octobre son-

lement, depuis une heure de l'après-midi jusqu'à sept. Les rues de Bora del Rech, Esparteria, Cortinez et Rech-Condal n'existent plus. Le n° 18 de cette dernière rue a reçu pour sa part 79 boulets de gros calibre. La place San-Sebastian a également beaucoup souffert. Des femmes et des enfants ont été tués. Le 2, le feu a duré onze heures sans interruption. Et qu'on pense que le 9 cet état de choses durait toujours !

Ce journal contient le passage suivant où respire le courage du désespoir :

« Voilà ce qui est arrivé dans ces jours fatals, non pour nous et pour nos camarades, mais pour l'invincible Barcelonne et ses défenseurs. Si nous la ruinons nous-mêmes de fond en comble, ce ne sera qu'à la dernière extrémité et toujours pour le salut de la liberté. Personne ne s'aviserait de blâmer une population de livrer aux flammes ses demeures pour éviter de cruels malheurs et ne pas vivre esclave. Numance et Sagonte sont et seront toujours l'admiration des générations. »

— Notre correspondance de Perpignan nous fait défaut ce matin. Un supplément à la *Verdad* en date du 10 n'annonce rien de nouveau. Cela prouve par conséquent qu'il y a du faux ou du prématuré dans les rapports que nous mentionnons ci-dessus.

— On lit dans le *Nouveliste* de Marseille en date du 13 :

La *Villa-de-Madrid*, arrivée aujourd'hui des ports d'Espagne, a touché le 9 à Barcelonne. Les partis en présence conservaient leurs positions respectives. Les forts continuaient à lancer par intervalles des bombes sur la ville.

— Nous avons reçu des nouvelles de Barcelonne jusqu'au 7. Il ne s'est nullement confirmé que les insurgés aient été obligés d'évacuer Barcelonne pour se replier sur Atmeller ; au contraire, leur décision et leur énergie paraissent avoir redoublé. En voici la preuve irrécusable.

La nouvelle de l'échec éprouvé par Prim dans l'assaut qu'il a donné à Gironne est parvenue dans la soirée du 6 à la junte ; en même temps elle a su que deux bataillons avaient quitté la citadelle de San-Fernando pour aller remplir les vides faits dans les rangs des troupes du gouvernement.

La junte a délibéré, dans un conseil de guerre tenu dans la nuit du 6 au 7, que l'assaut serait donné à la citadelle. En effet, le 7 à cinq heures du matin, un feu très-vif a été ouvert contre celle-ci des parapets terrassés établis en face de la plate-forme de l'église de Sainte-Marie. Pendant ce temps une colonne munie d'échelles s'est dirigée du côté de la Porte-Neuve.

Après trois heures de combat pendant lequel les assaillants ont fait des prodiges d'héroïsme qui ont commandé l'admiration même de leurs ennemis, les premiers ont dû abandonner l'attaque. Les christinos ont fait courir le bruit à Perpignan qu'ils ont éprouvé des pertes énormes.

Le *Verdad*, journal modéré, que nous avons sous les yeux, dit que « ces hommes téméraires et immoraux » ont eu trente morts et une centaine de blessés, parmi lesquels le vice-président de la junte.

L'audace dont a fait preuve l'insurrection en prenant ainsi le caractère agressif a donné beaucoup à réfléchir au capitaine-général Sanz. Le 2, il avait déjà reçu une provocation de la part de junistes qui ont laissé les portes ouvertes pour inviter les troupes à entrer, si elles l'osaient.

La colonne Martell a passé l'Ebre et se rend à Saragosse par une marche hardie ; on l'attendait à Caspe le 4.

Le feu des forts a causé, le 1^{er} octobre, de grands dommages à la ville. La maison Vidal, rue de la Fonsila, a pris feu entre autres ; les voisins ont dû enfoncer les portes pour éteindre l'incendie. Les bombes ayant été dirigées sur la cathédrale, où les insurgés ont leur poudre, M. de Lesseps a dû se rendre au quartier-général pour éviter, en obtenant le retrait de cet ordre barbare, la possibilité des plus affreux désastres. Cette démarche a été métamorphosée par les modérés en une demande de capitulation transmise au nom des insurgés.

Un *bando* du général Sanz, daté de Gracia le 1^{er} octobre, interdit l'entrée dans Barcelonne de tout individu, quels que soient son âge et son sexe. Ceux qui seront pris en dedans des lignes du blocus seront conduits à la citadelle et jugés par une commission militaire. Ce *bando* a été signifié aux consuls.

— On nous écrit de Perpignan, le 11 octobre :

« A Gracia, le feu de la place a détruit la plupart des maisons. »
« Prim se prépare de nouveau à opérer régulièrement le siège de Gironne ; il a reçu des renforts considérables en hommes et en matériel d'artillerie qui lui sont arrivés par San-Feliu. »

M. le duc d'Aumale vient de partir pour se rendre en Italie ; de là il ira en Sicile, puis à Constantine. Il est accompagné d'un aide-de-camp et de M. Cuvillier-Fleury, secrétaire de ses commandements.

On se rappelle que la nouvelle de l'ordre donné par le capitaine Birlème de bombarder la petite ville irlandaise de Cove, du refus des officiers et de la constatation de la folie du capitaine par ces officiers avait été publiée par les journaux.

Il paraît que cette nouvelle était fautive, et qu'elle avait été imprimée à tort par le *Cork-Reporter*, auprès duquel les officiers ont réclamé.

Nous signalons la phrase suivante qui termine un article fort remarquable du *Bien public*, journal placé sous le patronage de M. de Lamartine, qui nous semble être l'auteur de l'article :

« Si la question se posait jamais entre l'esprit de la révolution française et l'existence d'un gouvernement quelconque, notre choix est fait comme celui de la France : respect aux gouvernements, patience aux choses, mais victoire aux idées ! »

On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* :

« Le conseil municipal d'Angers est de nouveau convoqué pour lundi en session extraordinaire. L'objet de la convocation, porté aux lettres d'avis, est identiquement le même que celui de la réunion d'il y a quelques jours. Ce sont les mêmes affaires qui seront de nouveau soumises au conseil.

« On voit que si M. Giraud est impuissant à administrer la ville et à diriger le conseil, il semble assez disposé à mystifier tout le monde. On dit que le conseil non seulement sera réuni lundi, mais qu'il sera convoqué régulièrement chaque semaine et saisi des questions qu'il aura refusé de résoudre. Cela pourra passer pour se moquer des hommes et des institutions avec un sans-façon qui n'appartient qu'à M. Giraud. »

Le roi, voulant donner au général Paez, élu trois fois par ses compatriotes président de la république de Venezuela, un témoignage de sa gratitude pour les services qu'il n'a cessé de rendre aux Français établis sur le territoire de la république, vient de lui

envoyer le grand cordon de la Légion-d'Honneur. Pendant son administration, le général Paez avait toujours désiré que la France et la république de Venezuela fussent liées par un traité de commerce ; aussi ce traité a-t-il été signé quelques jours avant l'expiration de la dernière présidence du général. (Débats.)

On lit dans le *Journal du Havre* :

« Une quinzaine de nobles légitimistes, qui occupaient des emplois élevés dans la maison de Charles X, sont partis, depuis quelques jours, du faubourg Saint-Germain pour Londres. On dit que le duc de Bordeaux va se former une maison royale et qu'il a appelé auprès de lui les principaux anciens serviteurs de sa famille. Il est certain toutefois que le voyage du prétendant à Londres et l'activité qu'on remarque depuis quelque temps dans la correspondance du prince avec ses partisans donnent de très-vives inquiétudes au cabinet des Tuileries. »

On lit dans le *Mémorial bordelais* du 13 :

« Quelques journaux de Bordeaux ont annoncé que M. le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur, était parti de notre ville pour se rendre à Paris. M. le ministre de l'intérieur n'est point venu à Bordeaux ; il est encore à Mirambeau, d'où il ne partira que demain samedi pour Paris. »

On lit dans le *Journal du Havre* :

« Le capitaine Cousin, commandant le *Diligent*, arrivé du Gabon, a laissé sur la côte le brick de guerre le *Zèbre*, occupé à surveiller la construction d'un fort destiné à protéger l'établissement français fondé sur ce point de l'Afrique.

« Le roi Louis, souverain du Gabon, a confié au capitaine Cousin son jeune fils, qui doit lui succéder, et qu'il envoie en France faire son éducation. C'est un jeune homme de dix-neuf ans, d'une haute stature, nègre et portant sur sa physionomie tous les caractères de sa race. »

L'agent central de la Société des Gens de Lettres a adressé au *Propagateur de l'Aube* la lettre suivante :

« Vous avez refusé de continuer l'abonnement que vous aviez contracté avec la société, sous le prétexte que votre traité était expiré depuis le 1^{er} juillet. Je vous préviens que je ne laisserai pas passer désormais une ligne des œuvres des membres de la société dans le *Propagateur*, et que chaque numéro contenant des reproductions sera saisi et fera chaque fois l'objet d'un procès en police correctionnelle.

« J'ai l'honneur, Monsieur, etc. POMMIER. »

Il faut avouer que les auxiliaires de M. Martin (du Nord) n'y vont pas de main-morte, et que leur intimidation a des allures assez raides. Heureusement il y a des juges, et les menaces de la Société des Gens de Lettres n'ont encore pour elles ni la jurisprudence ni la loi.

Les littérateurs, ou ceux qui achètent leurs feuilletons, mettent au bas de ces œuvres la formule terrible : *Ne peut être reproduit*. Ainsi, Messieurs les directeurs de journaux de province, prenez garde de toucher à ces pages. Il vous reste le droit, moyennant rétribution, de reproduire les illustres inconnus qui se disent de la Société des Gens de Lettres, pourvu qu'il ne leur plaise pas d'inscrire au bas de leurs feuilletons : *Ne peut être reproduit*. Voilà ce que nous avons souvent appelé un marché de dupes, et avec raison ; car les journaux qui s'abonnent avec la Société ne le font que pour acquiescer le droit de reproduire les œuvres d'hommes dont le nom provoque la curiosité des lecteurs.

Le *Propagateur* a bien fait, et nous engageons toute la presse de province à faire comme lui et à ne pas encourager une spéculation illibérale.

Comme dit l'intelligente feuille de l'Aube, il y a encore assez d'écrivains dont l'esprit n'est pas tarifié sur le marché littéraire, et nous rappellerons que le *National* n'a jamais voulu, dans l'intérêt des départements, accepter que des feuilletons qui pussent être reproduits. Ainsi est-il arrivé pour *Jérôme Paturot* ; ainsi arrivera-t-il pour le conte philosophique qu'il publie actuellement.

Au reste, il est impossible que les tribunaux condamnent un journal qui aura reproduit un ou plusieurs feuilletons d'un membre de la Société des Gens de Lettres, si le journal n'a pas été prévenu à l'avance et nanti légalement d'une liste authentique et non d'une liste-prospectus des sociétaires : autrement ce serait favoriser les procès les plus immoraux.

Chronique.

LYON.

La crue de nos rivières a continué. Le Rhône a envahi le port submersible de la Guillotière, ce qui n'a rien d'inquiétant. La Saône, qui était hier à 2m60c au-dessus de l'étiage, est aujourd'hui mardi à midi à 3m50c. A cette hauteur les plaines de la Bourgogne et de la Bresse doivent commencer à être inondées.

DÉPARTEMENTS.

Un événement malheureux a jeté l'étonnement et l'effroi chez les habitants de la ville d'Avignon.

Le 7 courant, entre neuf et dix heures du soir, le nommé Gaspard Panisset, âgé de vingt-cinq ans, né à Lyon, sergent au dépôt du 61^e régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Avignon, avait donné rendez-vous à Aimée V... Les amoureux se rendirent sous le rocher taillé à pic qui domine les escaliers de Sainte-Anne. Il faisait un clair de lune magnifique, et la tour de Troinhas projetait sa grande ombre sur la petite pelouse où s'étaient assis les imprudents amants. A peine un tendre colloque s'était-il établi entre eux, qu'une pierre de taille carrée du poids d'environ 20 kilogrammes, placée depuis plusieurs jours sur le parapet de l'esplanade du rocher, tombe sur le malheureux Panisset d'une hauteur de 30 mètres, lui brise la tête et occasionne une mort presque instantanée.

La femme V..., qui, du même coup, a été blessée à la figure et à la main, s'est empressée de venir annoncer ce fatal événement au sergent de garde à la police de la caserne. Le cadavre de Panisset a été immédiatement enlevé et transporté à l'hôpital.

Le mari de la femme V... fut aussitôt soupçonné d'être l'auteur de ce crime ; mais il a été prouvé qu'il n'avait quitté son travail que vers les dix heures du soir.

Par suite d'une longue et rigoureuse information, on est parvenu à découvrir l'auteur du meurtre du sergent Panisset : c'est un nommé Louis Roux, âgé de 17 ans, imprimeur sur indiennes, natif d'Avignon, qui, étant à s'amuser avec trois de ses amis, contre l'avis de ces derniers, poussa la pierre qui donna la mort à Panisset, qu'il ignorait être dans cet endroit.

Nouvelles Diverses.

On écrit de Florence qu'un jeune cardinal, archevêque des légations, a

été dernièrement le héros d'un drame semblable à celui de *Norma*, dans lequel l'abbesse d'un couvent et une jeune novice remplissent en tous points, à l'égard de l'archevêque, les rôles de la prêtresse druide et de sa compagne.

Lorsque la première eut la certitude qu'elle était trahie, sa fureur n'eut point de bornes ; pour se venger, elle ne recula ni devant sa perte, ni devant la publicité de son déshonneur ; elle dénonça l'infidèle et sa rivale aux pieds du saint-père. Il fallut bien la croire, elle produisit des témoignages vivants de sa propre faute.

L'archevêque, qui avait encouru les censures les plus sévères de l'église, fut-il excommunié et mis au ban de la chrétienté ? Nullement. On l'a simplement changé de résidence.

— On lit dans un journal :

« Nous n'avons pas reçu aujourd'hui les journaux d'Anvers. Hier, la ville était en liesse et les ateliers fermés à cause des fêtes qu'on célèbre en l'honneur de l'ouverture de la section du chemin de fer qui va unir l'Escaut au Rhin. Le programme était magnifique ; mais on craignait que le mauvais temps n'entravât la fête vénitienne préparée sur l'Escaut pour le 13 au soir.

« C'est aujourd'hui à onze heures que le convoi d'honneur a dû partir d'Anvers pour Liège, où d'autres fêtes étaient préparées, et cette série de réjouissances devait se continuer à Cologne et ne se terminer que le 16.

« Les préparatifs faits à Anvers ont occasionné un incident qui a mis la ville en émoi dans la soirée du 11.

« Ce soir-là, vers sept heures, on a voulu faire sur les galeries de la tour de Notre-Dame un essai des feux de Bengale que l'on se proposait d'y allumer le 14, afin de connaître l'effet qu'ils produiraient vus à une pareille hauteur. Personne autre que la régence n'avait connaissance de cette essai ; or, ces feux, allumés seulement du côté de la tour qui fait face à l'Escaut, simulaient à s'y méprendre, vus du côté de la ville, les flammes d'un vaste incendie qui embrasait la tour entière.

« Aussitôt les voisins donnèrent l'alarme ; une foule de personnes accoururent ; bientôt les pompiers sont prévenus, arrivent en toute hâte avec leurs pompes et viennent se ranger sur la place Quintin-Metsys. Après cette première alerte, tout s'explique, et chacun retourne chez soi en maugréant contre l'imprévoyance de la régence, qui aurait dû prévenir le public de ces essais, afin de ne pas donner lieu à d'aussi risibles méprises. »

— Un soldat du 17^e léger, nommé Grisard, passait samedi dernier, vers six heures du soir, sur le pont des Invalides, lorsqu'une jeune fille qui marchait devant lui monta sur le parapet et se jeta dans la Seine. Ce brave soldat, sans prendre le temps d'ôter ses vêtements, se précipita à la suite de cette malheureuse fille, et parvint, après de grands efforts, à la retirer de l'eau ; elle fut immédiatement transportée au poste de la garde municipale, près du pont, et les soins pressés qu'on lui donna la rappellèrent à la vie. Cette jeune fille, qui paraît appartenir à une famille aisée, a refusé de dire son nom et les causes de sa funeste tentative. A sa rentrée à la caserne, Grisard, qui, assure-t-on, a déjà sauvé trois personnes au péril de ses jours, a été, à juste titre, l'objet des félicitations de ses officiers et de ses camarades.

— Dans peu de jours, le rail-way de la frontière viendra toucher aux portes de Valenciennes, et cette circonstance, réunie à celle de l'inauguration de la section de Verviers à Aix-la-Chapelle, va compléter la réunion de la France avec l'Allemagne par les villes de Lille et de Valenciennes. C'est jusqu'ici la plus longue ligne de chemin de fer qui existe en Europe, puisqu'elle n'a pas moins de cent lieues de parcours entre ses deux extrémités.

Nouvelles Étrangères.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, le 27 septembre. — Les changements suivants ont eu lieu le 18 de ce mois :

Zuhdi-Bey, conseiller au département de la marine, a été nommé mustéchar du grand-vizir, en remplacement de Saïd-Mahid-Effendi ; Mustapha-Effendi, mustéchar du séraskier, a été nommé mustéchar du département de la marine ; Hafiz-Pacha, qui avait été nommé en dernier lieu gouverneur d'Andrinople, a été appelé au gouvernement de Silistrie, et Mirza-Saïd-Pacha, à celui de la Roumélie, en remplacement de Mustapha-Nourri-Pacha, mis en disponibilité. Sarim-Effendi, ci-devant ministre des affaires étrangères, a été nommé membre du conseil de justice ; mais la nomination la plus importante est celle de Rizza-Pacha, qui a été élevé au grade de généralissime des armées de l'empire, ce qui a eu lieu en récompense des soins qu'il a donnés à la réorganisation de l'armée et à la confection d'un code militaire.

La fortune de Rizza-Pacha est extraordinaire, elle suit une progression ascendante qui surprend tout le monde ; il affecte des airs de souverain, et l'on dirait qu'Abdul-Medjid s'efface devant lui. Mais ce n'est pas qu'à Rome que la Roche-Tarpéenne est près du Capitole.

Le bateau à vapeur du gouvernement le *Grondeur* est arrivé hier dans notre port, ayant à son bord M. le marquis de La Valette et sa femme. M. de La Valette se rend à Alexandrie ; il a voulu faire visiter à sa femme Constantinople.

Le bateau à vapeur anglais la *Dévastation* a ramené de Brousse, dimanche 17, sir Stratford-Canning et sa famille. Ce bateau a essuyé toute la tempête qui a éclaté ici dans la nuit du 17 au 18, et il a été forcé de se diriger dans la mer de Marmara ; ce n'est que le 18 au matin qu'il est entré dans le Bosphore et qu'il s'est rendu à Buyukdéré. Cette tempête a été terrible ; elle a causé la perte de plusieurs navires et d'un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants.

ÉGYPTÉ.

Un sous-gouverneur de la province de Fazoglo s'est permis de faire donner des coups de bâton à un jeune chirurgien autrichien ; celui-ci s'est rendu à Alexandrie, et a porté plainte au consul d'Autriche, qui a sur-le-champ fait mettre en jugement le sous-gouverneur. Ce dernier a été destitué ; mais le gouvernement ne voulant pas paraître céder, la destitution a été fondée sur un déficit qui se serait trouvé dans la caisse de ce fonctionnaire.

AFFAIRES DE CHINE. — NOUVEAU TARIF DE DOUANES.

(Suite.)

DROITS A L'IMPORTATION.

	fr.	c.
1. Assa-fœtida. le picul.	7	46
2. Cire.	7	46
3. Noix de bétel.	1	11
4. Biche de mer, 1 ^{re} qualité ou noire.	5	06
D ^o 2 ^e qualité ou blanche.	1	49
5. Nids d'oiseaux, 1 ^{re} qualité.	36	99
D ^o 2 ^e qualité.	18	49
D ^o 3 ^e qualité.	3	73
6. Camphre (malais), 1 ^{re} qualité ou purifié, le cattay de 625 grammes.	7	46
D ^o 2 ^e qualité.	3	73
7. Girofle, 1 ^{re} qualité (clous). le picul.	11	19
D ^o 2 ^e qualité (cosses).	3	73
8. Montres, pendules, lunettes, nécessaires de toilette, de bureau, coutellerie, parfumerie, etc., 5 0/0 de la valeur.		
9. Toiles de chanvre de 30 à 40 yards de long sur 24 à 31 pouces de large. la pièce.	3	73
10. Cochenille. le picul.	36	99
11. Cornaline.	3	73
D ^o en grains ouverts. le picul	73	3
12. Coton en laine.	3	98
13. Tissus de coton blanc, de 30 à 40 yards de long sur 30 à 36 pouces de large. la pièce	1	11
Batistes et mousselines, de 20 à 24 yards de long sur 41 à 46 pouces de large. la pièce	1	11
Tissus simples et croisés de coton écru, de 30 à 40 yards de long sur 28 à 40 pouces de large.		
Indiennes et toiles peintes de toutes sortes, de 24 à 30 yards de long sur 26 à 31 pouces de large.		
Mouchoirs de 1 yard carré. chaque	0	74

Mouchoirs au-dessous de 1 yard carré.	0	7
Guingamps, paliettes, cotons teints, velours, tissus de soie et coton, de laine et coton mêlés, et toutes étoffes de fantaisie qui ne sont pas dans la consommation ordinaire, 5 0/0 ad valorem.		
14. Fils de coton de toutes sortes.	7	46
15. Bézoard.	7	46
16. Cutch.	2	13
17. Dents d'éléphant, première qualité (entières).	29	50
D° deuxième qualité (en morceaux).	13	81
18. Fanons de baleine.	11	19
19. Cristal.	0	37
20. Ouvrages en verre et en cristal de toutes sortes, 5 0/0 ad valorem.		
21. Gambier.	1	11
22. Ginseng (racine), 1 ^{re} qualité.	280	26
D° 2 ^e qualité ou rebut.	25	90
23. Fils d'or et d'argent, 1 ^{re} qualité, ou purs.	0	93
D° 2 ^e qualité, ou imitation.	0	37
24. Résine de benjoin.	7	46
D° oliban.	5	73
D° myrrhe.	3	73
Les gommes non dénommées, 10 0/0 ad valorem.		
25. Corne de bœuf et de buffe.	13	81
26. Corne de rhinocéros.	22	22
27. Tissus de lin fin, tels que toiles d'Irlande et d'Ecosse, de 20 à 30 yards de long sur 29 à 37 pouces de large, la pièce.	3	73
Autres tissus de lin, de lin et soie mêlés, de lin et de coton, 5 pour 100 ad valorem.		
28. Macis ou fleur de muscade.	7	46
29. Nacre de perle.	1	40
30. Métaux. — Cuivre en saumons.	7	46
En feuilles, en barres et ouvrés.	11	19
Fonte en gueuses.	0	74
Fer en barres, étiré et ouvré.	1	11
Plomb en saumons et ouvré.	2	98
Mercure.	22	22
Acier brut.	2	98
Etain.	7	44
Vaisselle d'étain.	2	98
Les métaux non dénommés, 10 pour 100 ad valorem.		
31. Muscade, 1 ^{re} qualité.	13	81
D° 2 ^e qualité.	7	46
32. Poivre.	2	98
33. Pulchuck (<i>costus arabicus</i>).	5	54
34. Rattans.	1	49
35. Riz de grains de toutes sortes.	francs de	droits.
36. Roses malocés.	7	46
37. Salpêtre (ne peut être vendu qu'aux agents du gouvernement).	2	13
38. Allerons de requin, 1 ^{re} qualité, ou blancs.	7	46
D° 2 ^e qualité, ou noirs.	3	73
39. Peaux et fourrures :		
D° de bœuf ou de vache, tannées ou non.	3	73
D° de loutre marine.	11	19
D° de renard, grandes.	1	11
D° d° petites.	0	35
D° de tigre, de léopard, de martre.	1	11
D° de loutre de terre, de requin.	13	81

D° de castor.	36	99
D° de lièvre, de lapin, d'hermine.	3	73
40. Emaux.	29	58
41. Savon.	3	73
42. Morue, etc.	2	98
43. Dents d'hippopotame.	13	81
44. Espèces d'or, d'argent, etc.	franches de	droits.
45. Vins, bière, alcools, etc., en bouteilles d'un quart de gallon (1 litre 13 centilitres).	7	46
D° en bouteilles d'une pinte.	3	73
D° en fûts (56 centilitres).	3	73
46. Bois d'ébène.	1	11
D° de santal.	3	73
D° de sapan.	0	74
Les bois non dénommés, 1 0/0 ad valorem.		
47. Tissus de laine, draps de toutes sortes et de 56 à 64 pouces de large. le chang long de 3 mètres 658 millimètres.	1	11
Cachemiriennes, flanelles et autres tissus étroits des mêmes sortes.	0	51
Couvertures de toutes sortes.	0	74
Camelots de Hollande.	1	11
Camelots.	0	51
Imitation de camelots, bombasins.	0	21
Etamine (étroite).	10	1/2
Les tissus de laine non dénommés, ou de soie et laine, de coton et laine mêlés, etc., 5 0/0 ad valorem.		
48. Fils de laine.	22	22
Les articles non dénommés dans ce tarif, 5 0/0, ad valorem.		

VARIÉTÉS.

La route royale par Nantua, Bellegarde, Collonge, était de temps immémorial en possession du commerce de transit de Lyon à Genève. Ce mouvement semble se diriger aujourd'hui vers la Suisse par les Etats-Sardes et sur le Rhône jusqu'à Seyssel (Savoie); il aboutit de là à Genève par la route de Frangy et celle du Mont-de-Sion.

Les voyageurs se portent sur la route de Savoie, qui leur paraît plus commode et plus courte. Cependant, d'après la configuration du pays, on devrait, afin d'abréger le chemin de Lyon à Genève, passer, pour la voie de terre, par Cerdon, Nantua, Châtillon, Bellegarde, Collonge et Chancy (Suisse); pour la voie du Rhône, par Seyssel (France), en continuant ensuite par Bellegarde, Collonge et Chancy. Des modifications de terrain importantes sont indispensables, il est vrai, pour que les avantages que semble offrir cette direction deviennent réels. Il faudrait établir de Seyssel à Bellegarde, et sur les bords du Rhône, la route de quelques kilomètres qui n'existe encore que sur le papier; il faudrait procéder à la rectification de la montée que l'on trouve en sortant de Bellegarde pour la voie de terre. Du côté de Nantua, une nouvelle route, ou du moins la rectification de celle de Cerdon, serait à opérer. Ce dernier travail est en voie d'exécution depuis bien des années; mais de misérables intrigues, de mesquins intérêts de localité l'ont sans cesse entravé.

Des difficultés du même genre se rencontrent dans la construction de la route par Châtillon. La nature et le bon sens en désignent la ligne le long de la rivière: eh bien! on veut la faire passer au-dessus de la colline, ce qui l'allongerait considérablement sans parler des nombreuses montées et descentes qu'elle serait obligée de franchir.

Quant au parcours de Collonge à Genève, une autre rectification est nécessaire; elle abrégerait de près d'un tiers le reste du chemin en passant par Pougny et traversant le Rhône à Chancy (Suisse). Cette rectification a été commencée par les communes voisines au prix d'énormes sacrifices. Mais le point le plus important est la construction d'un pont de toute hauteur sur le torrent d'Annaz. Des souscriptions ont été ouvertes pour cet objet; elles ne pourront jamais suffire à une dépense aussi considérable. L'administration supérieure à compléter les fonds qu'exige leur exécution. Le conseil-général de l'Ain a bien classé la route de Pougny parmi les voies de grande communication; mais l'achèvement en serait prorogé à un temps trop éloigné, s'il fallait attendre l'époque où les fonds départementaux pourraient lui être appliqués. Jusques-là les localités environnantes seront isolées et privées de toute chance de prospérité, et leur ruine, que fait pressager la préférence du commerce de transit pour les routes de la Savoie, aurait déjà été accomplie.

On voit que le chemin offert au commerce par les Etats-Sardes est actuellement plus court et plus facile que celui de France. Les améliorations proposées interviendraient entièrement cet état de choses.

Le gérant responsable, B. MURAT.

GYMNASE ÉQUESTRE

DE MM. FRANCONI ET BASTIEN, GENDRE FRANCONI.
AUJOURD'HUI MERCREDI 18 OCTOBRE 1843.

Le grand quadrille chevaleresque. — Le professeur et son élève, par M. et M^{me} L. Franconi. — Mayeux, par M. Bastien. — Le Bandit, par M. Franconi fils. — La première représentation de l'Arlequinade, pantomime burlesque, genre italien. — Aboukir, ou le cheval laboureur, dressé par M. L. Franconi. — Manœuvre des gardes d'honneur. — Cassandre, par M. L. Franconi père.

Les parents de Jeannette Ducher l'invitent à se rendre chez M. Dumont (Georges), receveur à l'octroi de la Guillotière, bureau de la Vierge. Jeannette Ducher est domestique à Lyon. Elle est d'une taille ordinaire; ses cheveux sont blancs, ses yeux petits, son teint coloré.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 f. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et notamment chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 30, et VEANET, place des Terreaux, 13; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTIN, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, POUCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 31, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4.

ÉTUDE DE M^e GALLAY, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, N^o 5.

Suivant acte reçu par M^e Prosper Gallay, qui en a la minute, et son collègue, notaires à Lyon, le dix octobre 1843, enregistré;

MM. Benjamin Robert, marchand de fers, demeurant à Lyon, quai de l'Arsenal, n. 3;

Jean Beaugelin, ancien agent de change, demeurant à Lantignié, canton de Beaujeu (Rhône);

Et Etienne-Louis-Henri Ramay, fabricant de fontes, demeurant à la Mulatière, commune de Sainte-Foy, près Lyon;

Fondateurs — gérants, sous la raison sociale Robert, Beaugelin, Ramay et C^e, de la Société en commandite par actions des Hauts-Fourneaux et Fonderies du Rhône, établie par eux aux termes d'un acte passé devant ledit M^e Gallay et son collègue le vingt-huit août dernier, enregistré et publié, et dont la minute précède celle susénoncée;

Ont modifié de la manière ci-après exprimée l'article sept des statuts de ladite Société;

« Il a été dit que les gérants ne pourront faire qu'avec l'approbation du comité de surveillance l'émission des cinquante actions de la Société qu'ils s'étaient réservé d'émettre seuls en échange d'apports qui seraient faits à la Société de concessions ou autres droits dans des mines de fer. »

Pour extrait : Signé GALLAY. (5021)

MÊME ÉTUDE.

Suivant acte reçu par M^e Prosper Gallay, qui en a la minute, et son collègue, notaires à Lyon, le quinze octobre 1843, enregistré;

MM. Benjamin Robert, marchand de fers, demeurant à Lyon, quai de l'Arsenal, n. 3;

Jean Beaugelin, ancien agent de change, demeurant à Lantignié, canton de Beaujeu (Rhône);

Et Etienne-Louis-Henri Ramay, fabricant de fontes, demeurant à la Mulatière, commune de Sainte-Foy, près Lyon;

Gérants de la Société en commandite par actions des Hauts-Fourneaux et Fonderies du Rhône, administrée par eux sous la raison sociale Robert, Beaugelin, Ramay et C^e, dont les statuts ont été établis aux termes de deux actes passés devant ledit M^e Gallay et ses collègues, l'un le vingt-huit août 1843, enregistré et publié, et l'autre, modificatif du premier, à la date du dix octobre 1843, aussi enregistré, desquels actes les minutes en suite l'une de l'autre précédent celle susénoncée;

Attendu les souscriptions faites de deux cent cinquante-cinq actions de la société, savoir : jusqu'à concurrence de cent quatre-vingt-quinze par les gérants dans l'acte susénoncé du vingt-huit août 1843, et de puis, pour les soixante actions de surplus, par différentes personnes;

Ont, en conformité des statuts, déclaré que la Société des Hauts-Fourneaux et Fonderies du Rhône était définitivement constituée, et que sa durée de vingt années commence à partir de ce jour quinze octobre 1843.

Pour extrait : Signé GALLAY. (5022)

ÉTUDE DE M^e NEPPEL, NOTAIRE A LYON, RUE CLERMONT, 7.

A VENDRE.

FONDS DE CAFÉ
situé dans un des plus beaux quartiers de la ville.

On donnera toutes les facilités pour le paiement. S'adresser à M^e Neppel, notaire à Lyon, rue Clermont, 7. (9786)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N^o 10.

A VENDRE DE SUITE.

UNE FORT JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Située à Oullins, lieu de Pierre-Bénite.

Elle se compose de beaux bâtiments meublés et d'un clos de 3 hectares 35 ares, avec grangeage et accessoires.

Pour la visiter et connaître les conditions de la vente, s'adresser audit M^e Laval. (9663)

ÉTUDE DE M^e NIDET, NOTAIRE, SUCCESSION DE M^e COTTIN, PLACE DE BELLECOUR, 16.

A céder de suite pour cause de longue absence.

UNE BRANCHE DE COMMERCE

Très-lucrative et facile à diriger, pour une somme de 45,000 fr., qui rapporte annuellement de 7 à 8,000 fr. On pourra s'en assurer en s'adressant audit M^e Nidet, notaire. (9913)

A VENDRE.

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

A douze kilomètres de Lyon,

où les voitures publiques passent plusieurs fois par jour devant la porte.

Elle est composée, toute d'un seul tènement, de bâtiments d'exploitation en pierre, en jardin, vigne et verger 39 ares, en prés 5 hectares 82 ares, en luzernière 1 hectare 94 ares, et en terre 1 hectare 94 ares. Elle est située à l'angle de quatre routes. On donnera des facilités pour les paiements.

S'adresser chez M. Montagnon, rue Tupin, n. 27, à Lyon. (172)

A VENDRE.

UNE MAISON

DE QUATRE ÉTAGES,

en très-bon état et d'un revenu sûr.

S'adresser rue Saint-Georges, n. 13, au 2^e. (187)

A vendre en bloc ou en partie.

très-beaux mûriers greffés,
EN BELLE QUALITÉ.

S'adresser à M. Miaz, aux Brotteaux, avenue de Saxe, n. 25, au 3^e, près la nouvelle église. (199)

A louer de suite.

4 grands magasins contigus,
avec une pompe dans l'intérieur et deux grandes caves, un 1^{er} étage ayant un escalier de communication, rue Mulet, 16, et rue Neuve, 21.

S'adresser au 1^{er}. (158)

TAFETAS LEPELLELIER
(en rouleaux, jamais en boîtes).

L'un épistastique pour entretenir parfaitement les vésicatoires, l'autre rafraîchissant pour panser les cautères sans démaigrir; SERREBRAS, COMPRESSES, etc., Le Perdiel, faubourg Montmartre, 78, à Paris, et dans les principales pharmacies, notamment chez MM. Vernet, place des Terreaux, et Lardet, place de la Préfecture, à Lyon. (3289-6372)

AVIS.

On a trouvé hier dimanche 15 octobre, à six heures du soir, sur la place de la Boucherie-des-Terreux, un SAC DE DAME contenant une bourse et un mouchoir de poche.

S'adresser, pour réclamer ces objets, chez M. Chapelle-Joli, grande rue de la Croix-Rousse, n. 27. (204)

AVIS.

On demande pour s'associer à une maison de Lyon dont l'industrie est en pleine activité et dont les bénéfices dépassent le 60 p. 0/0, une personne pouvant disposer de 15,000 fr.

S'adresser à M. Dupuy, architecte, place Saint-Jean, n. 8. (206)

AVIS.

Le dépôt de PAPIERS DE J. SÈVE, rue Bât-d'Argent, n. 23, est actuellement réuni à la PAPELERIE en gros de SÈVE-LOGER, rue de la Barre, n. 1.

Dépôt de papiers anglais et de Chine. Fabrique de registres. (193)

AVIS.

Le sieur DREUX a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'établir un restaurant sur la place des Cordeliers, n. 27, au 1^{er}.

On servira des dîners à 1 fr. 25 c. et au-dessus, sur une carte bien variée, et à toute heure. (194)

ATELIERS de PONT ET C^e
BREVETÉS,

Rue Jarente, n^o 10, quartier Perrache, à Lyon.

Fourneaux de cuisine portatifs, tout en fer, fonte et tôle, pour bourgeois, limonadiers, restaurateurs, hôpitaux, collèges, etc.

Cheminées au bois et au charbon, calorifères en tous genres pour appartements et grands établissements, appareils pour l'éclairage au gaz et escaliers en fonte et fer.

Cet établissement se recommande par la solidité, l'élégance et la perfection bien connues de ses produits que l'on garantit. (196)

DU 10 AU 20 OCTOBRE INCLUSIVEMENT

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

TOUS LES JOURS PAIRS

à SIX heures 1/2 du matin.

(7144)

GOUTTE ET RHUMATISME.

Nous ne pouvons trop recommander le SIROP ANTI-GOUTTEUX de BOURG, dont la réputation bien méritée a été brevetée par ordonnance royale.

C'est à l'usage de ce sirop que nous devons l'activité aux affaires publiques d'une grande partie de nos notabilités militaires et administratives.

C'est aux médecins surtout que nous recommandons ce précieux remède et sa notice. Dépôts dans toutes les villes. (5276-6385)

AVIS

Les SOIRÉES du Grand-Orient, aux Brotteaux, commenceront dimanche 15 octobre, à cinq heures du soir. (2216)

AVIS.

On demande à acheter QUINZE à DIX-HUIT BAL-NOIRS D'OCCASION, en cuivre, à une ou deux têtes. S'adresser au magasin, place du Concert, 9, à Lyon. (2215)

SUBTILITÉ, MIGRAINE.

GUÉRISON.

Brochure, 4^e édition, par le docteur MENÉ-MAURICE, avec gravures coloriées démontrant exactement leurs divers symptômes, cure facile par soi-même, analyse des meilleurs ouvrages, statistique de guérisons bien prouvées, etc.—Prix de cet ouvrage : 5 fr.

Chez M. Aguetant, pharmacien, place de la Préfecture, 15, à Lyon. (205)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

nouvelles ou anciennes

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRESS DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'adresser, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23. (8150)

A DATER DU 11 OCTOBRE.

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

Tous les jours impairs à 6 heures 1/2 du matin. (7310)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS FILS, Rue Poulaillerie, 19.